

AXA
Credit & Lifestyle Protection
General-Guisan-Strasse 40
8400 Winterthur
http://clp.partners.axa/ch/schaden
E-Mail: clp.ch.service@partners.axa
Fax: 0848 000 425

Déclaration de sinistre en cas d'incapacité de travail

Veuillez tenir compte des points suivants avant de remplir la déclaration de sinistre: vous avez également la possibilité de déclarer votre sinistre sur le site http://clp.partners.axa/ch/schaden et de suivre ensuite votre dossier en ligne.

Nous acceptons aussi les formulaires de déclaration de sinistre transmis par fax, par e-mail et par courrier.

1. Remarques importantes

Avant de remplir le présent formulaire, veuillez vérifier les points suivants:

Votre incapacité de travail est-elle antérieure à la date de début de la police d'assurance?

Si l'incapacité de travail est antérieure au début de l'assurance, la protection d'assurance n'est pas valable.

Étiez-vous déjà traité(e) pour la maladie à l'origine de votre incapacité de travail avant la date de début de l'assurance? Ce cas de figure peut constituer un critère d'exclusion pour affectations antérieures. N'hésitez pas à nous contacter en cas de doute.

Souffrez-vous d'une maladie d'ordre psychique?

Dans ce cas, le versement de prestations n'est possible que si votre incapacité de travail est attestée par un psychiatre établi en Suisse.

Quelle était votre situation en matière d'emploi au moment de la survenue de l'incapacité de travail?

Si, au moment de la survenue de votre incapacité de travail, vous ne disposiez pas d'un emploi rémunéré, dans le cadre d'un contrat à durée indéterminé, non résilié et d'un minimum d'heures par semaine comme défini dans les conditions générales de votre contrat, vous ne pouvez malheureusement pas bénéficier de la protection d'assurance.

Quelle est la procédure à suivre pour faire valoir votre demande de prestations auprès de nos services?

- Étape 1: Veuillez remplir soigneusement le formulaire de déclaration de sinistre et apposer votre signature sur la page 4.
- **Étape 2:** Veuillez demander à votre médecin traitant et, le cas échéant, à votre médecin spécialiste de remplir le formulaire de déclaration du médecin ci-joint. Joignez ensuite ce formulaire aux documents transmis avec votre formulaire de déclaration de sinistre.
- **Étape 3:** Veuillez joindre également les documents indiqués au point 7 et nous les transmettre avec le formulaire de déclaration de sinistre dûment rempli.

Après réception des documents, notre décision ou une déclaration intermédiaire vous sera communiquée sous une à deux semaines. Si nous avons besoins d'autres documents ou d'informations complémentaires, nous vous le ferons savoir.

Votre demande de prestations d'assurance ne sera examinée que si *tous* les documents requis sont joints au dossier. Tout dossier incomplet retardera le traitement et, le cas échéant, le versement des prestations. Vous pouvez télécharger gratuitement les documents sur le site web dont l'adresse est indiquée ci-dessus.

2. Données personnelles

□ Madame □ Monsieur	
Prénom	Date de naissance
Nom	Profession
Rue/n°	Téléphone (privé)
NPA/localité	Téléphone (portable)
E-Mail	

3.	Infor	nations relatives à votre contrat d'assurance				
	Prête	ur				
	Numé	ero de compte ou de contrat	Date de début du contrat selon la confirmation d'assurace			
1	Vorse	ement des prestations d'assurance				
٦.						
	Cond		es prestations d'assurance sont versées conformément aux au prêteur susmentionné en vue de couvrir les obligations de			
5.	Infori	mations relatives à votre incapacité de travailt				
	1. a)	Quel type d'affection (maladie, accident) souhaitez-vous déclarer?	b) Depuis quand en êtes-vous atteint(e)?			
		Souriaitez-vous deciarei :				
	2. a)	Médecin ayant constaté cette affection pour la première fo	is :			
-		Nom	Rue/n°			
		NPA/localité	Téléphone			
	2. b)	Date à laquelle cette affection a été constatée pour la prem	ière fois :			
	3.)	Veuillez indiquer le nom et l'adresse de votre médecin traitant actuel ?				
		Nom	Rue/n°			
		NPA/localité	Téléphone			
	4. a)	Quels sont les autres médecins qui ont été consultés pour	l'affection indiquée au point 1a?			
		Nom	Rue/n°			
		NPA/localité	Téléphone			
	b)	Pendant quelle période?				
		Entre le	et le			

5.	Qui était votre médecin avant la conclusion du contrat d'assurance?			
	Nom	Rue/n°		
	NPA/localité	Téléphone		
6. a)	Qui est actuellement votre médecin de famille? Nom	Rue/n°		
		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		
	NPA/localité	Téléphone		
	Depuis quand êtes-vous traité(e) par votre médecin de f	amille?		
6. À rer	nplir également en cas d'accident:			
1.)	Quand l'accident s'est-il produit?	 2.) L'accident a-t-il été constaté par les autorités policières? Oui Non Si oui, veuillez joindre le rapport de police. 		
3.a)	Avez-vous dû subir un test d'alcoolémie? ☐ Oui ☐ Non	b) Si oui, quel était le résultat des analyses sanguines?		
4.)	Veuillez décrire l'accident avec vos propres mots: ☐ Voir fiche ci-jointe			

7. Documents à fournir Veuillez joindre les documents suivants à la déclaration de sinistre dûment remplie et signée. Merci de bien vouloir cocher les documents fournis: ☐ Copie du contrat de travail en cours au moment de la conclusion de l'assurance (avec indication de la durée et du type de rapport de travail) ☐ Copie du contrat de travail en vigueur au moment de la survenue de l'incapacité de travail ☐ Copie du dernier **décompte de salaire** ou, à défaut, de la **lettre de démission**. ☐ Copie du rapport médical, rempli et signé par le médecin traitant ☐ Si vous êtes suivi(e) par un spécialiste: copie de son rapport médical □ Si l'incapacité de travail a été causée par un accident: copie du constat d'accident ou du procès-verbal de police ☐ Si vous êtes représenté(e) par un tiers: procuration portant votre signature ☐ Si vous percevez déjà une rente: copie de la première décision d'octroi de rente Informations importantes: Votre demande de prestations d'assurance ne sera examinée que si tous les documents nécessaires nous ont été transmis. Tout dossier incomplet retardera le traitement et, le cas échéant, le versement des prestations. Une fois inscrit(e), vous pouvez télécharger ces documents gratuitement sur le site http://clp.partners.axa/ch/schaden. 8. Explications finales Je suis en incapacité de travail et demande le versement de prestations d'assurance conformément aux Conditions générales d'assurance (CGA). Par la présente, le déclare que toutes les réponses fournies aux questions posées sont exhaustives et conformes à la réalité. J'ai conscience que l'assureur n'est pas lié par le contrat et est en droit de réclamer le remboursement intégral ou partiel des prestations versées si des informations excluant ou limitant son obligation de verser des prestations ont été transformées, omises, communiquées tardivement ou n'ont pas été fournies du tout dans l'intention de le tromper. Consentement prévu par la loi fédérale sur la protection des données (LPD) Je consens à ce que les données personnelles me concernant ,qui sont nécessaires au traitement de la présente déclaration de sinistre, soient collectées, traitées, transmises et enregistrées par AXA Assurances SA et d'autres sociétés du Groupe AXA (ci-après collectivement appelées «AXA») en Suisse et dans les pays de l'Espace économique européen. Je consens en outre à ce que ces données personnelles, y compris la correspondance échangée à leur sujet, soient transmises à mes organismes financiers jusqu'à ce

Dégagement du secret professionnel:

J'autorise AXA à vérifier et à évaluer les informations communiquées par mes soins sur mon état de santé. Aux fins de l'examen de l'obligation de verser des prestations, je libère par la présente de leur secret professionnel les médecins, le personnel soignant, les collaborateurs ou les mandataires d'hôpitaux, d'autres établissements médicaux, d'établissements de soins, d'assureurs de personnes, de caisses-maladie ainsi que des associations professionnelles et des autorités, qui sont mentionnés dans les documents produits pour le cas d'assurance ou ont été impliqués dans le traitement médical.

qu'une décision définitive soit prise concernant le sinistre, dans la mesure où ils sont preneurs d'assurance ayants droit.

Lieu, date	
Signature de la personne assurée	

Questions-réponses

Que se passera-t-il après l'envoi de ma déclaration de sinistre et de mes documents?

Nous traiterons votre dossier au plus vite. Après réception des documents, notre décision ou une déclaration intermédiaire vous sera communiquée sous une à deux semaines. Si nous avons besoins d'autres documents ou d'informations complémentaires, nous vous le ferons savoir.

Si le sinistre est reconnu, sur quel compte sont versées les indemnités de l'assurance?

Jusqu'à réception de la notification écrite de notre décision, vous restez tenu(e) de verser vos mensualités, y compris votre prime d'assurance. Dans la notification écrite de notre décision, nous vous indiquerons si et à partir de quelle date nous assurons le paiement des mensualités à votre place. Si nous prenons en charge le paiement de vos mensualités, les prestations d'assurance seront directement virées sur le compte contrat que vous détenez auprès de votre organisme prêteur. Veuillez noter que nous ne pouvons pas effectuer les versements sur un autre compte.

Dans quels cas de figure n'obtiendrai-je pas de prestations d'assurance?

Veuillez lire attentivement les Conditions générales d'assurance (CGA). Les cas d'exclusion y sont explicitement détaillés.

Pendant combien de temps les prestations d'assurance seront-elles versées?

En cas d'incapacité de travail, l'assurance couvre le nombre maximum de mensualités convenu contractuellement par sinistre. Vous trouverez de plus amples informations sur ce sujet dans les Conditions générales d'assurance. L'attestation d'incapacité de travail du mois écoulé délivrée par votre médecin traitant ou votre médecin de famille sert de référence pour le versement des prestations, rétroactives à 30 jours. Le versement du montant assuré s'effectue après écoulement du délai d'attente. Les Conditions générales d'assurance font foi en la matière.

Qu'en est-il si j'ai déjà été mis(e) en demeure par mon organisme prêteur ou si je ne suis pas en mesure de payer mes primes d'assurance?

Dans ce cas, veuillez contactez directement votre organisme prêteur afin de trouver un accord avec lui.

Suis-je tenu(e) de payer mes mensualités et ma prime pendant la durée de versement des prestations d'assurance?

Vous êtes tenu(e) de payer vos mensualités, y compris votre prime, tant que votre sinistre n'a pas été examiné par nos services et que les prestations d'assurance n'ont pas été accordées.

Quand mes droits dérivés de ce contrat d'assurance seront-ils prescrits?

Vos droits expirent si vous ne déclarez pas votre sinistre dans un délai de deux ans à compter de la survenue de l'incapacité de travail (art. 46 de la loi fédérale sur le contrat d'assurance).

Qu'en est-il si je suis d'abord en incapacité de travail, puis au chômage?

Si vous percevez des prestations d'assurance justifiées par une incapacité de travail et que votre licenciement intervient pendant cette période, les prestations pour incapacité de travail continueront d'être versées. À la fin de votre période d'incapacité de travail, vous avez alors la possibilité de faire une demande de prestations d'assurance pour chômage. Mais cela est uniquement valable si les autres conditions imposées par les CGA sont réunies.



λXΑ

Credit & Lifestyle Protection General-Guisan-Strasse 40 8400 Winterthur http://clp.partners.axa/ch/schaden E-Mail: clp.ch.service@partners.axa Fax: 0848 000 425

Certificat du médecin traitant en cas d'incapacité de travail

Veuillez nous faire parvenir ce formulaire via le site http://clp.partners.axa/ch/schaden, par la poste ou par fax.

	ladame Monsieur	
Prér	nom	Date de naissance
Nom		
Rens	seignements sur l'incapacité de travail de la perso Depuis quand la personne assurée fait-elle	nne assurée2. Quelle est la cause de l'affection menant à l'incapacité de
••	partie de vos patients?	travail (veuillez indiquer le diagnostic exact)?
3.a)	Quand cette affection est-elle apparue?	b) Quand l'incapacité de travail à 100% a-t-elle été établie?
4.	Quand la personne assurée a-t-elle été	Quand la personne assurée devrait-elle être
	informée du diagnostic pour la première fois?	en mesure de reprendre le travail (estimation)?
6.a)	Par quels autres médecins la personne assurée a-t-e	elle été traitée pour cette affection?
	Nom	Rue/n°
	NPA/localité	
b)	Durant quelle période?	
	du	au
7.	Anamnèse de la pathologie	

8. a)		ou une image à résonance magnétique les été prescrites?	b)	Si oui, quand?
	□ Oui	□ Non		
9. a)	a-t-elle déjà	e assurée a-t-elle déjà consulté ou été traitée antérieurement pour l'affection pour des troubles/affectations antérieurs	b)	Si oui, quand?
	□ Oui	□ Non		
10. a)	d'exercer un	santé de la personne assurée lui permet-il ne autre activité professionnelle en rapport nation et son niveau de vie actuel??	b)	Si oui, quand?
	□ Oui	□ Non		
11. a)	blessures au une grosses médicament dépression,	de travail est-elle consécutive à des utoinfligées, à une tentative de suicide, à se normale, à l'abus de drogues ou de is, à des troubles psychiques, à une à des troubles de la colonne vertébrale ou à n par le VIH?	b)	Si oui, veuillez préciser:
	□ Oui	□ Non		
12. a)		teurs connus pourraient-ils avoir ce sur la guérison? □ Non	b)	Si oui, lesquels?
À rempl	ir uniqueme	nt si l'incapacité de travail a été causée par	un a	accident:
13. a)	De quel type	e d'accident s'agit-il?		
	☐ Accident	de la circulation Accident pendant les lo	oisirs	☐ Accident du travail
b)	Un test d'alc	coolémie a-t-il été ordonné pour la personneass Non	surée	9?
c)	Si oui, quan	d?		

À remplir uniquement si l'incapacité de travail est liée à une m	aladie psychique:
14. a) La personne assurée bénéficie-t-elle d'une prise en charge psychiatrique?	
□ Oui □ Non	
b) Si oui, par quels médecins?	
Nom	Rue/n°
NPA/localité	Téléphone
Lieu, date	Signature et tampon du médecin
Numéro de téléphone du médecin	
Remarque importante: Les frais dus le cas échéant pour remp doivent lui être facturés.	lir ce formulaire sont à la charge de la personne assurée et

AXA Assurances SA General-Guisan-Strasse 40, CH-8400 Winterthur



λXΑ

Credit & Lifestyle Protection General-Guisan-Strasse 40 8400 Winterthur http://clp.partners.axa/ch/schaden E-Mail: clp.ch.service@partners.axa Fax: 0848 000 425

Déclaration du médecin spécialiste en cas d'incapacité de travail

Veuillez nous faire parvenir ce formulaire via le site http://clp.partners.axa/ch/schaden, par la poste ou par fax.

1.	Infor	mations concernant la personne assurée		
	□ Ma	adame		
	Prénd	om		Date de naissance
	Nom			
2.	Rens	eignements sur l'incapacité de travail de la personne a	ssuré	e
	1.	Depuis quand la personne assurée fait-elle partie de vos patients?	2.	Quelle est la cause de l'affection menant à l'incapacité de travail (veuillez indiquer le diagnostic exact)?
	3.a)	Quand cette affection est-elle apparue?	b)	Quand l'incapacité de travail à 100% a-t-elle été établie?
	4.	Quand la personne assurée a-t-elle été über die Diagnose informiert?		Quand la personne assurée devrait-elle être en mesure de reprendre le travail (estimation)?
	6.a)	Par quels autres médecins la personne assurée a-t-elle été		
		Nom	Rue	/n°
		NPA/localité		
	b)	Durant quelle période?		
		du		au
	7.	Anamnèse de la pathologie		

8. a)		bu une image a resonance magnetique les été prescrites?	b)	Si oui, quand?
	□ Oui	□ Non		
9. a)	a-t-elle déjà	e assurée a-t-elle déjà consulté ou été traitée antérieurement pour l'affection pour des troubles/affectations antérieurs	b)	Si oui, quand?
	□ Oui	□ Non		
10. a)	L'état de la santé de la personne assurée lui permet-il d'exercer une autre activité professionnelle en rapport avec sa formation et son niveau de vie actuel??		b)	Si oui, quand?
	□ Oui	□ Non		
11. a)	L'incapacité de travail est-elle consécutive à des blessures autoinfligées, à une tentative de suicide, à une grossesse normale, à l'abus de drogues ou de médicaments, à des troubles psychiques, à une dépression, à des troubles de la colonne vertébrale ou à		b)	Si oui, veuillez préciser:
		n par le VIH?		
	□ Oui	□ Non		
12. a)		teurs connus pourraient-ils avoir ce sur la guérison?	b)	Si oui, lesquels?
	□ Oui	□ Non		
A rempl	ir uniqueme	nt si l'incapacité de travail a été causée par	un a	accident:
13. a)		e d'accident s'agit-il?		
		de la circulation Accident pendant les lo		
b)	Un test d'ald ☐ Oui	coolémie a-t-il été ordonné pour la personneas Non	surée	9?
c)	Si oui, quan	d?		

À remplir uniquement si l'incapacité de travail est liée à une m	aladie psychique:
14. a) La personne assurée bénéficie-t-elle d'une prise en charge psychiatrique?	
□ Oui □ Non	
b) Si oui, par quels médecins?	
Nom	Rue/n°
NPA/localité	Téléphone
Lieu, date	Signature et tampon du médecin
Numéro de téléphone du médecin	
Remarque importante: Les frais dus le cas échéant pour remp doivent lui être facturés.	lir ce formulaire sont à la charge de la personne assurée et

AXA Assurances SA General-Guisan-Strasse 40, CH-8400 Winterthur